



RÉOUVERTURE DES CONSERVATOIRES LE 11 MAI, UN RISQUE NATIONAL

Les conséquences de cet effet d'annonce, la réouverture au public des établissements d'enseignement, notamment artistique, pourraient être dramatiques. Même progressive et adaptée, cette rentrée inédite, pour une période de huit semaines seulement, est porteuse de multiples dangers. Des questions de sécurité sanitaire se poseront partout et tout le temps. La santé des agents et du public sera-t-elle sacrifiée sur l'autel de l'économie ? Notre travail passionnant de transmission d'un patrimoine musical et d'ouverture aux arts prendra une tournure de chasse au virus obsessionnelle.

L'autorité monarchique d'en haut, et son gouvernement, en prenant cette décision de manière autoritaire, précipitent les élus locaux, les présidents d'associations et les agents dans sa mise en œuvre autochtone et chaotique. Ceux d'en bas devront en assurer le service après-vente.

Pour le secteur public, les dispositions réglementaires sur l'hygiène et la sécurité au travail, décret 85-603, sont particulièrement claires :

"Les locaux et installations de service doivent être aménagés, les équipements doivent être réalisés et maintenus de manière à garantir la sécurité des agents et des usagers. Les locaux doivent être tenus dans un état constant de propreté et présenter les conditions d'hygiène et de sécurité nécessaires à la santé des personnes."

"Les autorités territoriales sont chargées de veiller à la sécurité et à la protection de la santé des agents placés sous leur autorité."

Les collectivités locales n'ayant toujours pas été dotées de baguette magique, il est évident que dans un conservatoire où tout le monde parle et surtout chante, dans une salle de piano ou de trompette, de formation musicale, de chant, lorsqu'un élève sera passé, il faudra prévoir un long moment de nettoyage avant de pouvoir accueillir l'élève suivant. La pratique de la danse transportera son lot de contraintes : sera-t-il interdit de transpirer ? Certains maires eux-mêmes, responsables, commencent à réagir et envisagent avec sagesse une réouverture pas avant septembre. Déjà que le travail sera considérable pour rouvrir les écoles maternelles et primaires, gérer en plus l'ouverture du conservatoire sera une gageure véritablement périlleuse.

Le droit de retrait va de nouveau se poser, et massivement cette fois. La Direction Générale de l'Administration et de la Fonction Publique a déjà rappelé qu'il était « *essentiel que les employeurs puissent répondre à toute question sur le sujet et fournir en temps utile une information qui permettra aux agents de ne mobiliser le droit de retrait que dans les cas qui le justifieraient réellement* ». Ce droit

à l'information préalable, auquel nous encourageons largement chaque agent à se prémunir, mobilisera des moyens considérables tout en soulevant des problèmes cornéliens à foison.

« *Progressivement* » nous dit-on. Derrière cet adage de prudence, les discriminations ne sont pas loin. Quels publics seront accueillis dans un premier temps et quels autres ne seront pas les bienvenus ? Quelles disciplines seront rouvertes alors que d'autres resteront interdites ? Déjà que les fractures sociales ont été largement soulignées en ces temps de confinement, de nouvelles ruptures d'équités seront cette fois-ci publiquement instaurées. Et c'est nous, enseignants artistiques, au contact direct avec les usagers, qui devons faire respecter les nouvelles règles et endosser ainsi le costume du gendarme culturel.

Nous ne sommes pas dupes. Cette mesure est purement économique. Et c'est la santé de tous qui est mise en jeu pour que puissent reprendre au plus vite les logiques capitalistes toujours portées par ce gouvernement.

La CGT et ses syndicats se dresseront sans hésiter lorsque des situations dangereuses, forcément nombreuses, apparaîtront, les dénonceront, les combattront. Attentifs ensemble, dans l'action collective.

Paris, le 21 avril 2020